

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

Nombre de membres : 34	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
23	4

Date de la conyocation
4 Novembre 2019

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le
20/11/2019

et publication le
20/11/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 14 novembre à 20 heures,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Cité Administrative de Rostrenen, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe, Président en exercice

PRESENTS : Jean-Yves Philippe – Luc Carité – Joël Chevalier – Jean-Louis Mobuchon – Fabienne Perrot – Michel Jan – Christian Henneteau – Jean-Yves Le Guyarder – Martine Connan – Lionel Gainon – Alain Marzin – Patrick Lijeour – Michel Connan – Bernard Rohou – Monique Pasco – Gwénaëlle Trubuilt – Nolwenn Burlot – Réjane Boscher – Alain Rolland – Jean-Paul le Boëdec – Jacques Troël – Christiane Bernard – Eric Bréhin

Madame Rolande Le Borgne donne procuration à Monsieur Alain Marzin
Monsieur Daniel Le Caër donne procuration à Madame Christiane Bernard
Monsieur Alain Guéguen donne procuration à Madame Monique Pasco
Monsieur Michel André donne procuration à Monsieur Joël Chevalier

**Maison des landes et tourbières à KERGRIST-MOËLOU :
validation de l'Avant-Projet Définitif**

Le Président rappelle que, par délibération du 15 février 2018, le conseil communautaire a validé le transfert de la Maison du Patrimoine de Locarn vers Kergrist-Moëlou ; devenant maître d'ouvrage de la réalisation des aménagements nécessaires à l'accueil de la Maison des Landes et Tourbières, la Communauté de Communes a procédé à l'acquisition de deux bâtiments, situés, l'un rue de l'Ecole, l'autre, rue de l'Eglise.

Par délibération du 04 juillet 2018, le Président a été autorisé à acquérir auprès de la commune de Kergrist-Moëlou les biens suivants :

- Maison, située 10 rue de l'Eglise, cadastrée A548 pour un montant de 125 000 €
- Maison située 11 rue Pierre le Gloan, cadastrée A468 pour un montant de 24 000 €
- Partie de la parcelle cadastrée A467 pour un montant de 1 000 €.

La CCKB a fait appel à l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités des Côtes d'Armor (ADAC 22), pour laquelle elle adhère depuis une délibération du 14 décembre 2017, afin de travailler sur le programme des travaux à entreprendre et la rédaction des cahiers des charges en vue de lancer une consultation pour le choix d'un maître d'œuvre.

L'enveloppe financière affectée aux travaux a été arrêtée à 390 000 € HT : 260 000 € HT pour les travaux concernant la réhabilitation du bâtiment sis 11 rue Pierre le Gloan et 130 000 € HT pour les travaux concernant le réaménagement de la maison sise 10 rue de l'Eglise à Kergrist-Moëlou.

Suite à la transmission d'un Avis d'Appel Public à la Concurrence le 14 juin 2019, le conseil communautaire, lors de sa séance du 18 juillet dernier, a retenu l'offre de LELOUP Architectes de GUNGAMP dont le montant des honoraires se décompose comme suit :

- Mission de base + OPC (ordonnancement, pilotage & coordination) avec un taux de rémunération de 8,33% basé sur une enveloppe prévisionnelle de travaux arrêtée à la somme de 390 000 € HT,

- Soit un total de 32 500 € HT y compris la rémunération du bureau d'études structures.

Puis le Président présente l'Avant-Projet Définitif (APD), résultat des échanges entre le maître d'œuvre, le maître d'ouvrage et les représentants de l'association CICENDELE qui ont été associés depuis le début dudit projet.

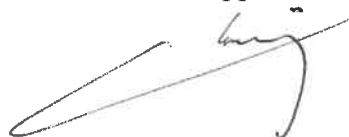
Tenant compte de l'avis favorable rendu sur cette phase APS/APD par la commission « touristique », dûment réunie le 07 du mois courant, le Président propose de valider cet APD et de poursuivre la phase conception.

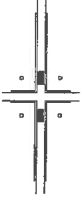
Le Conseil Communautaire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

- Valide la Phase Avant-Projet Définitif dressée par le maître de l'opération, le cabinet LELOUP Architectes de Guingamp,
- Demande au Président de poursuivre la phase conception de ce projet dont les crédits ont été inscrits en section d'investissement du budget principal (opération n°66 – maison des landes et tourbières).

Le Président,
Jean-Yves Philippe





Leloup Architectes
 15, place du Centre
 22200 Guingamp
 T. : 02 96 21 09 18
 leloup.architectes@gmail.com

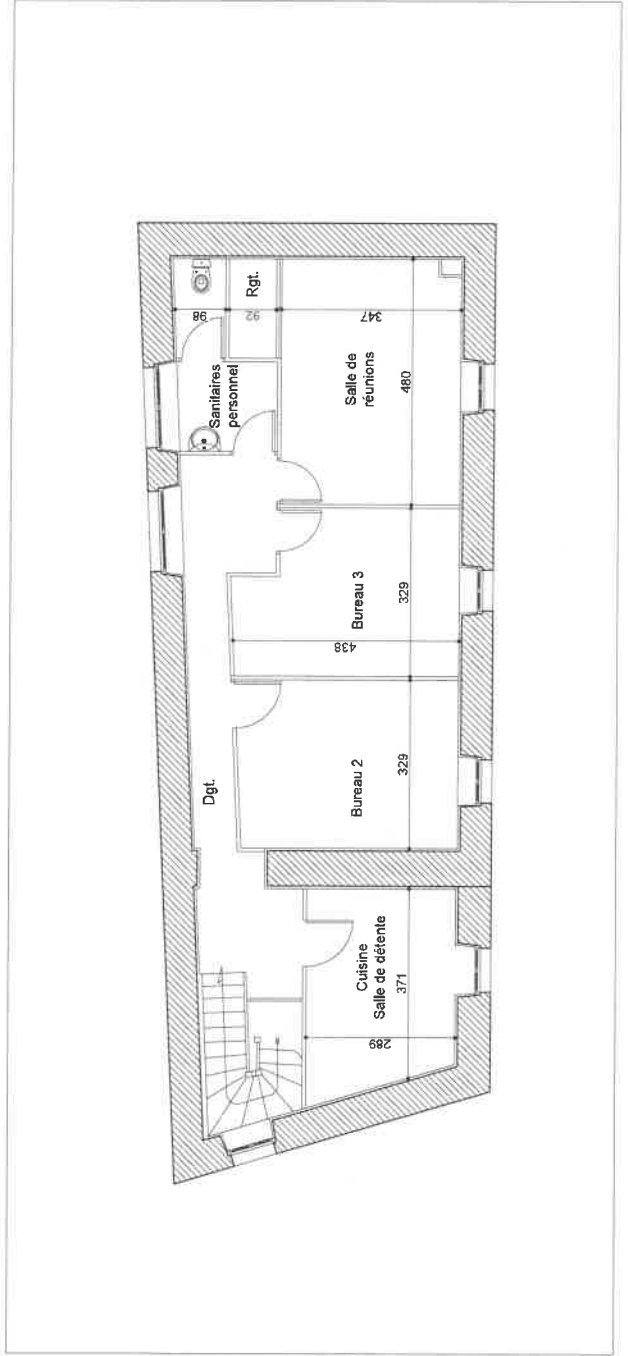
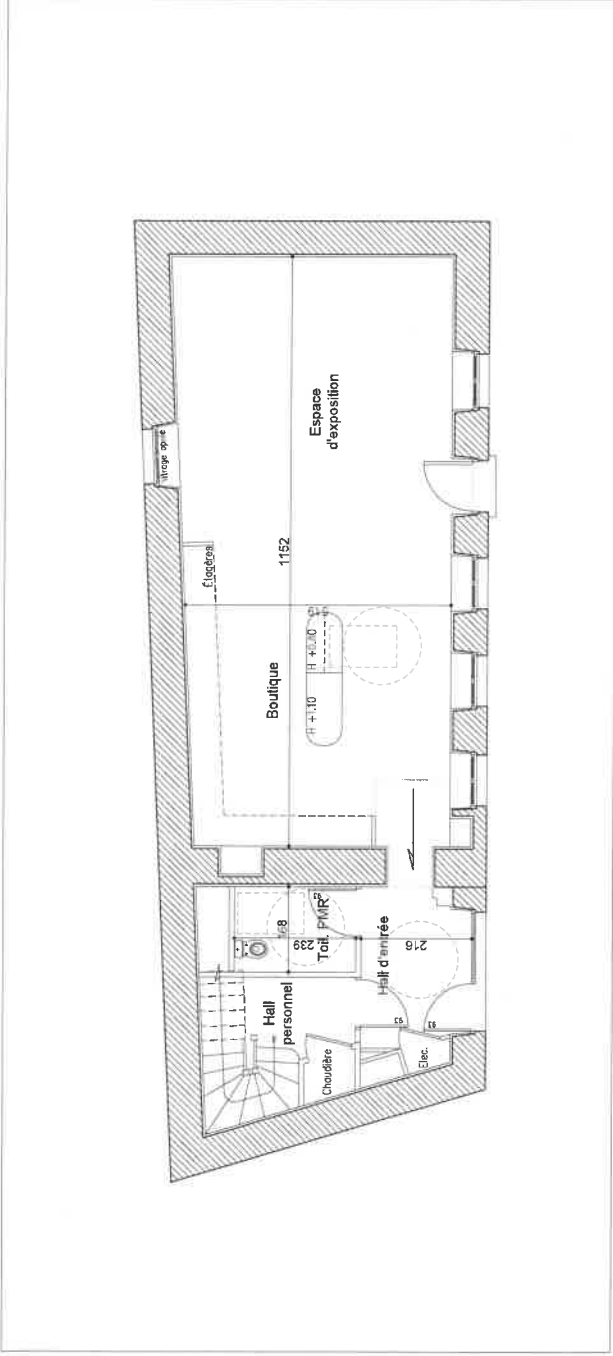
APS

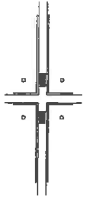
Réhabilitation complète d'une maison et réaménagement partiel d'une maison
 Communauté de communes du Kreizh Breizh
 6, rue Joseph Penne
 22110 Rostrenen

Bâtiment rue de l'église Plans projetés
 Echelle : 1/100

DATE : Octobre 2019
 Indice : A
 Dessin : M.L.

2





Leloup Architectes
15, Place du Centre
22200 Guingamp
T. : 02 96 21 09 18
leloup.architectes@gmail.com

APS

Réhabilitation complète d'une maison et réaménagement partiel d'une maison
Communauté de communes du Kreizh Breizh
6, rue Joseph Pennec
22110 Rostrenen

Bâtiment rue de l'école
Plans projetés
Echelle : 1/100

DATE : Octobre 2019
Tranche : A
Dessin : M.L.

4

